Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20250128-DEL06_2025-BF

Note de présentation brève et synthétique – Budget primitif 2025 du SMEP de la région de Jurançon

Le contexte d'élaboration du budget 2025

Pour 2024, l'estimation de croissance de la Banque de France devrait se maintenir en 2025 au niveau de 2024, et s'établir à + 0,9%.

L'anticipation des taux pour 2025 et les années à venir, table sur un taux fixe « 15 ans » proche de 2,5%, et un taux variable entre 2 et 3% (Euribor 3 mois). Les marges moyennes des établissements bancaires se situent autour des 1% en 2024.

Il convient de rappeler que par délibération n°02-2024 en date du 16 janvier 2024, le Comité syndical a voté pour la dissolution du budget annexe M14 du budget du Plan d'Action Territorial III (PAT) Gave de Pau. En effet, il est impossible pour un budget annexe de passer à la nomenclature M57 avec un budget principal en M49. Dès lors, à compter du 1er janvier 2024, le budget du PAT III Gave de Pau est intégré au budget principal du SMEP (en M49). La ventilation analytique permet le suivi des dépenses et recettes propres au Plan d'Action Territorial, au sein du budget principal du SMEP.

Le niveau d'investissement projeté sur 2025 devrait être similaire à l'année écoulée.

L'évolution de la surtaxe sur le territoire syndical reste contenue malgré l'inflation.

L'augmentation de + 7 centimes a été rendue nécessaire par la décision de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de conditionner les aides et subvention du 12ème Programme à un prix de l'eau minimum de 2 € TTC/m3. Malgré cette indispensable augmentation, le SMEP de la région de Jurançon garanti, en 2025 encore, le prix de l'eau potable le moins onéreux au vu des prix proposés par les collectivités et syndicats voisins.

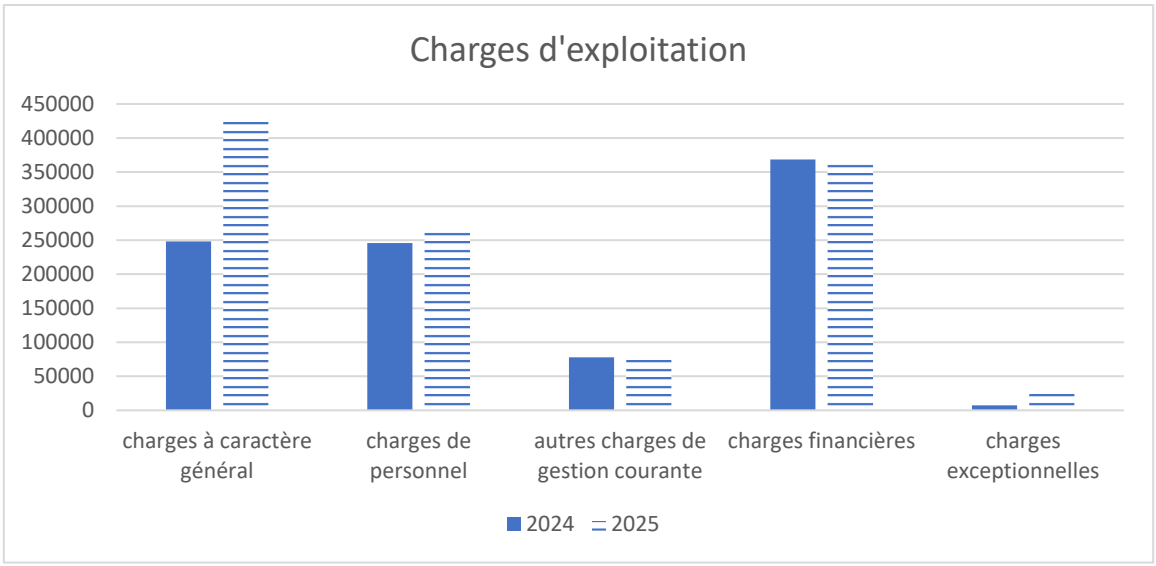
La structure du budget 2025

La section d'exploitation

La section d'exploitation retrace la vie courante des services du syndicat. Elle a évolué de 2,23 % par rapport au budget de l'année précédente (vis-à-vis du seul budget du SMEP 2023). Ce sont essentiellement les charges à caractère général et les charges de personnel qui sont en progression, au-delà de l'inflation et de la revalorisation du point d'indice, l'intégration du budget du PAT III au budget principal du SMEP au 1er janvier 2024 impacte tout particulièrement la section d'exploitation. En effet, le budget du PAT porte très majoritairement sur les charges à caractères général (études, analyses d'eau, essai de culture, désherbage mécanique) et les charges de personnel.

La nouvelle redevance pour performance des réseaux d'eau potable sera désormais perçue par le SMEP dans un premier temps, puis reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le SMEP devra donc supporter désormais les impayés d'une partie des factures de consommations d'eau.

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20250128-DEL06_2025-BF

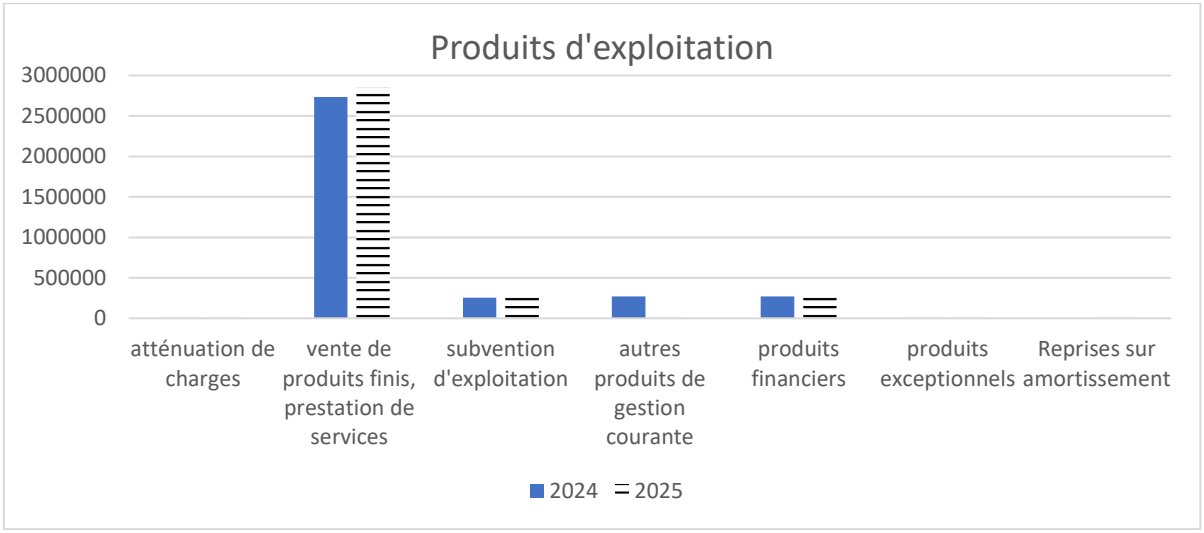


Au 1er janvier, les effectifs de la collectivité sont à 3,60 équivalents temps plein (deux agents sur les quatre que comptent le Syndicat, sont à temps partiel sur autorisation et un temps partiel thérapeutique au 01/01/2025). Ils sont donc stables par rapport à l'année écoulée (SMEP et PAT III confondus).

Les charges brutes de personnel s'élèvent à 261 988 €. Il conviendra de déduire les remboursements de l'assurance lié au temps partiel thérapeutique d'un agent.

Pour 2025, l'évolution des charges de personnel est marquée par :

- L'avancement d'échelon de deux agents ;
- La fin du CDD de projet de l'Animateur territorial au 31/12/2025 (après un renouvellement de 4 mois et 14 jours) ;
- L'augmentation d'un point de cotisations URSSAF des agents CNRACL ;
- La prévision de l'augmentation de 4 points des cotisations CNRACL des agents titulaires (suspendu par la motion de censure du gouvernement Barnier).



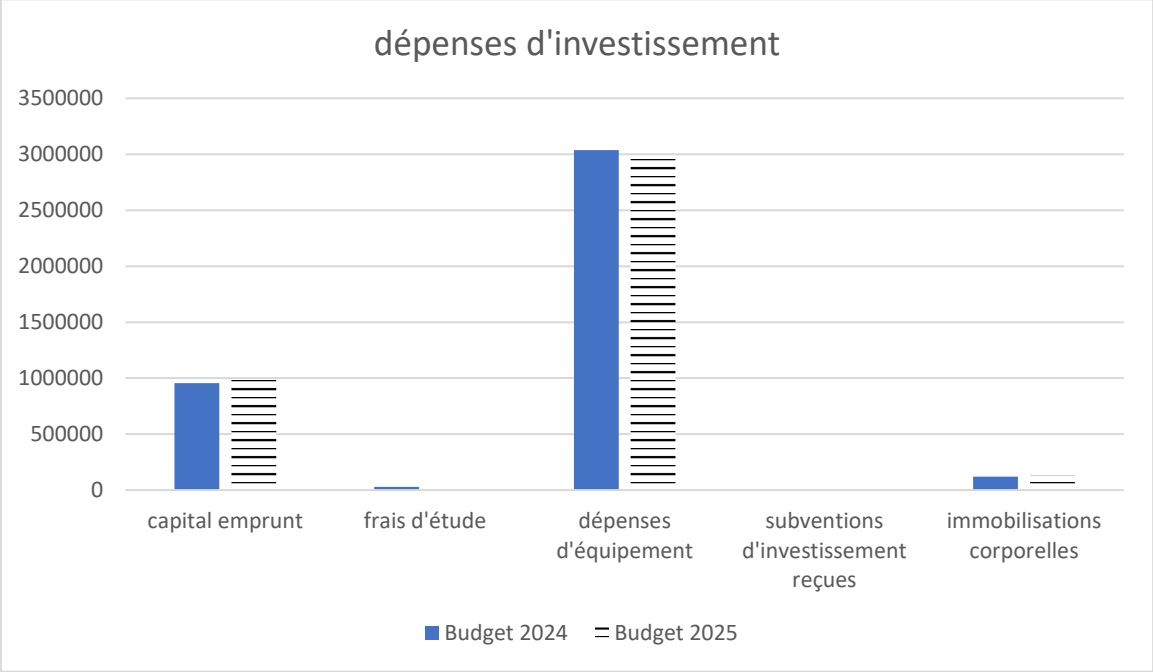
Comme indiqué, le Comité syndical a voté le principe d'augmentation de la surtaxe de + 7 centimes par mètre-cube en 2025, et ce afin de pouvoir être éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20250128-DEL06_2025-BF

Une légère diminution attendue de la consommation d'eau des abonnés est attendue

La section d'investissement

Les graphiques prennent en considération les Restes-à-réaliser 2024.

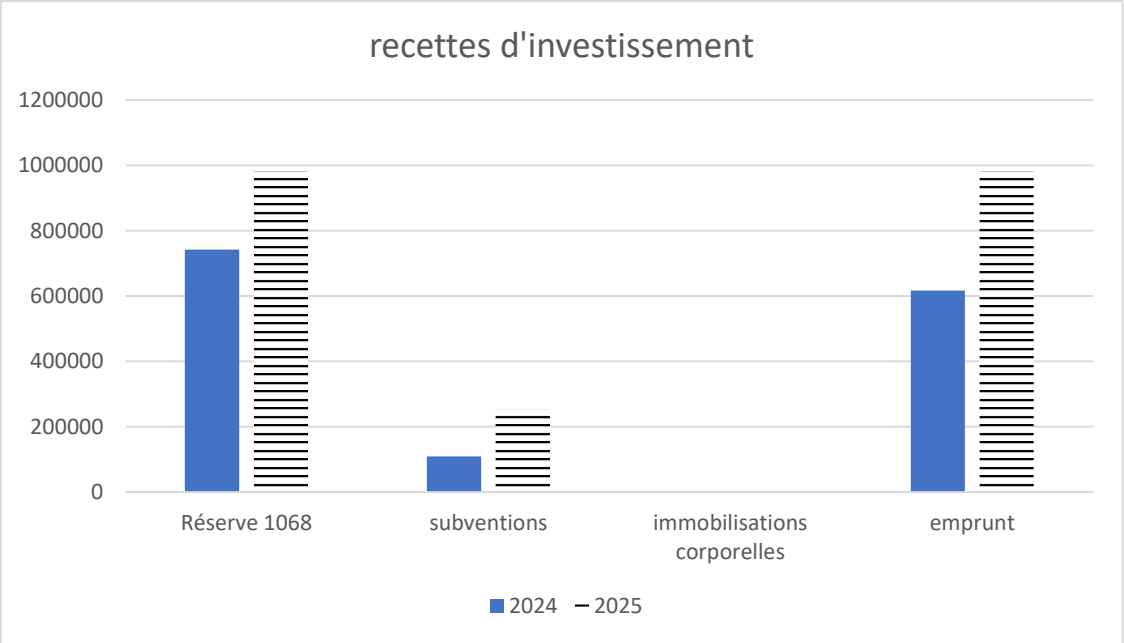


La majorité de l'investissement sera consacré au renouvellement des réseaux d'eau potable (78 %), à la mise en place d'équipements de sous-sectorisation ou d'optimisation des pressions de distribution (14 %), et à la sécurisation des ouvrages dans le cadre du PGSSE (8 %).

Le SMEP maintient son effort en matière d'investissement.

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après.

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20250128-DEL06_2025-BF



Les subventions attendues en 2024 concernent les transactions foncières.

L'épargne brute

Le taux d'épargne brute s'améliore en 2025, pour atteindre environ 77,84 % (63 % en 2024), soit 2 353 000 €, tout comme l'épargne nette qui s'améliore à près de 1 463 478 €.

L'endettement

Au 1er janvier 2025, la dette de la collectivité s'élève à 14 389 729 € pour 22 emprunts en cours, contractés auprès de 7 prêteurs. Sa capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de 7,1 ans (limite à ne pas dépasser : 12 ans). Ce qui illustre un ratio de désendettement performant pour 2025.

Description de la dette :

- L'ensemble de la dette de la collectivité est classé A1 dans la typologie Gissler[1], cela signifie qu'elle n'est pas à risque ;
- Le taux moyen de la dette s'élève à 2,45 % ;
- Durée de vie résiduelle : 16 ans et 1 mois ;
- Durée de vie moyenne : 8 ans et 8 mois ;
- 93 % des emprunts sont à taux fixe.

En 2024, le SMEP a souscrit un emprunt de 817 000 € à un taux de 3,34 % auprès du Crédit Agricole.

Pour 2024, il est envisagé de souscrire un nouvel emprunt de près 981 000 €.

[1] L'information est disponible sur l'annexe du budget

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20250128-DEL06_2025-BF

Le budget global de 2025 du SMEP de la région de Jurançon

2025	Exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif dont RAR 2024	3 713 935,15	3 713 935,15	4 660 152,72	4 660 152,72

Total des dépenses 8 374 087,87 €

Total des recettes 8 374 087,87 €